

Appel à projets

Enseignements innovants 2019-20

L'Université a décidé de réaliser un appel à projets afin d'accompagner les enseignants-chercheurs et les enseignants ayant décidé de mettre en œuvre des pédagogies innovantes au sein de leur enseignement.

P OUR QUI ?

Les enseignants-chercheurs et les enseignants permanents en poste à l'Université de Toulon qui souhaitent faire évoluer leurs modalités d'enseignement. Il n'est pas nécessaire de maîtriser un quelconque outil de médiatisation : le pôle usages numériques sera là pour vous accompagner. Il faut simplement que vous ayez un module de cours dont le contenu est déjà prêt, de la motivation pour le transformer, et des idées pour le médiatiser. La médiatisation peut concerner un enseignement complet ou une partie de cet enseignement (6h au minimum, 30h au maximum), mais une partie de l'enseignement doit obligatoirement demeurer en présentiel. Vous pouvez par exemple médiatiser le cours, mais les étudiants conservent les TD en présentiel.

Q UEL EST L'OBJECTIF ?

L'objectif est de proposer aux étudiants des modes d'enseignement innovants, susceptibles de les motiver et de les accompagner vers la réussite, en remplaçant des modules de cours « classiques » par des modules qui devront proposer à la fois :

- Des modalités d'enseignement innovantes (audio, vidéo, modules interactifs, etc.)
- Et des modalités d'évaluation des connaissances acquises dans le cadre de ces enseignements innovants (QCM, etc.)

Les projets devront obligatoirement comporter ces deux dimensions.

C OMMENT SERAI-JE ACCOMPAGNE ?

Vous bénéficierez de formations, en interne (moodle, QCM, pod) ou en externe, centrées sur les enseignements innovants. Pour la conception et la réalisation, le pôle usages numériques (et particulièrement notre ingénieur TICE, spécialisé dans les technologies innovantes pour l'éducation) sera là pour vous assister : articuler vos enseignements pour les adapter à des médias enrichis, réaliser les vidéos, vous aider à bâtir des modalités d'évaluation adaptées, etc. En complément de la plateforme Moodle, de nouveaux outils vous sont proposés :

- L'évaluation par QCM papier avec correction automatique dans Moodle : aide à la réussite, positionnement, évaluation.
- La plateforme Pod permettant le dépôt et l'enrichissement de vidéos (ajouts de liens, d'activités, de documents, interactions...), accessibles dans Moodle.

Ces modalités dépendront de votre projet. Afin de conserver une qualité d'accompagnement élevée, le nombre de projets accompagnés sera limité.

C OMMENT SERAI-JE REMUNERE ?

La rémunération prévue est la suivante :

- Pour la **conception** de l'enseignement
La rémunération peut aller de 1 fois le volume de l'enseignement remplacé à 1,5 fois ce volume en fonction de la difficulté du projet. Cette rémunération sera versée seulement si le projet est mené à bien (v. calendrier, « décisions définitives »).

- Pour la **réalisation** de l'enseignement : une fois le cours médiatisé, pendant 3 ans, la rémunération est la même que si l'enseignement était réalisé de façon classique en présentiel. Si 10h de cours magistral sont remplacées par un cours réalisé de façon innovante (vidéo, par exemple), les 15 HETD rentreront dans le service de l'enseignant, exactement comme si le cours était réalisé en présentiel.

C COMMENT SERONT CHOISIS LES PROJETS ?

Les candidats doivent déposer un dossier auprès du pôle usages numériques de l'Université (par courrier interne, ou à l'adresse mail suivante : projets-tice@univ-tln.fr). Il comportera la page de présentation que vous trouverez à la suite de ce document, plus l'ensemble des documents que vous jugerez utiles : description détaillée du projet, motivation, expérience, public visé, projets comparables, etc.

Ce dossier sera évalué par une commission composée :

- Des intervenants du pôle usages numériques
- De membres de la gouvernance (VP CFVU, VP numérique, VP finances et pilotage, VP étudiant)
- D'un enseignant et d'un étudiant élus par la CFVU

Les membres de cette commission ne pourront pas déposer de projets. Les critères choisis pour évaluer les candidatures seront :

- La motivation des candidats
- La faisabilité du projet
- Le nombre d'étudiants concernés

Ces critères seront évalués d'après le dossier, et éventuellement à la suite d'un entretien (si les conditions le permettent).

- La transversalité du projet (utilisée uniquement pour départager des projets comparables)

S'ils sont choisis, les parties (enseignants, Université, pôle numérique) devront signer une « lettre d'engagement » précisant les différentes modalités du projet : module médiatisé (durée, etc.), modalités de réalisation (vidéo, etc.), modalités d'accompagnement.

D ES ENSEIGNEMENTS EXISTANTS DEJA MEDIATISES PEUVENT-ILS ETRE ELIGIBLES ?

Non. Il doit s'agir de projets nouveaux.

Q UEL EST LE CALENDRIER ?

L'appel à projet est lancé chaque année :

	Année 2019-2020
<i>Dépôt des projets</i>	8 janvier 2020
<i>Choix des projets (1)</i>	27 janvier
<i>Accompagnement (2)</i>	Janvier à Décembre
<i>Mise en œuvre</i>	2020-21

(1) Choix des projets retenus. Pour permettre un accompagnement de qualité, 3 projets (au maximum) seront retenus par session

(2) Accompagnement : formation et accompagnement dans la réalisation du module par la DSIUN.

D ES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur le projet, vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante : projets-tice@univ-tln.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

ENSEIGNANT(E)

Nom / prénom

Statut

Composante

MODULE DE COURS A MEDIATISER

Diplôme(s) / étape(s)

Intitulé du cours

.....

Nombre d'heures du projet de médiatisation (10h à 30h)

Volume total de l'enseignement (précisez le volume en CM/TD/TP)

Nombre d'étudiants concernés

DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

.....

.....

.....

.....

Joindre à ce dossier l'ensemble des documents que vous jugerez utiles : description plus détaillée du projet, motivation, expérience, public visé, projets comparables, etc.